RÉUNION DU 11 MAI 2023

AXE 4 - ÉTAT DE DROIT ET DROITS FONDDAMENTAUX

Sous la coordination de : Mélina Douchy-Oudot, Laurence Gay et Caterina Severino

---

Présents : Zara Sumodhee ; Céline Maillafet ; Cherine Arab ; Taha Moubtahij ; Mélina Douchy-Oudot ; Laurence Gay ; Caterina Severino

Excusés : Estelle Brosset ; Sylvie Schmitt ; Pascal Audie ; Chiara Paiano

Les animatrices remercient les présent.e.s. Elles ont eu plusieurs retours de personnes prévenant qu'elles seraient absentes, car elles n'avaient pas noté la date de la réunion, annoncée dans le mail hebdomadaire de l'UMR. Il est décidé que le mail de l'UMR sera doublé de mails ayant spécifiquement pour objet d'annoncer et rappeler la date de la réunion d'axe.
Cette réunion est la première du nouvel axe « rénové ». Elle sera donc consacrée à une réflexion sur les thématiques et méthodes de travail à retenir pour les prochaines séances. Le travail précédent avait consisté en une réflexion collective sur les concepts formant l'intitulé de l'axe qui était alors « Démocratie, État de droit et droits fondamentaux ». Des séances avaient ainsi été consacrées au concept d'État de droit, puis à celui de droits fondamentaux. Sur ce dernier, une intervention de Pascal Audie doit encore avoir lieu, mais Pascal n'était pas disponible ce jour ; on l'écoutera à une date ultérieure. Le concept de démocratie n'avait pas encore été abordé ; il a été retiré de l'intitulé de l'axe à l'occasion de la rédaction du contrat quinquennal. L'axe est donc désormais allégé, tandis que Mélina Douchy-Oudot a rejoint l'équipe d'animation.

Après ces précisions, il est d'abord procédé à un tour de table au cours duquel chacun.e présente ses thématiques de recherche et travaux en cours. À cette occasion, sont plus particulièrement mis en avant les projets collectifs dans lesquelles les personnes présentes sont impliquées, en soulignant les réseaux qu'ils pourraient permettre, le cas échéant, de mobiliser à l'avenir.

Une discussion est ensuite ouverte sur le contenu des prochaines séances. Les animatrices proposent de consacrer la réflexion au droit comparé et à sa méthodologie. Si la thématique est transversale, il est remarqué qu'elle présente un caractère particulièrement crucial pour les sujets relevant de l'axe, en particulier pour les droits fondamentaux. Un premier tour de table permet de confirmer le caractère fédérateur de la thématique proposée. Il est noté que le droit comparé est présent dans un grand nombre de travaux relevant de toutes les disciplines représentées au sein de l'UMR. Or, il existe une lacune quant à la méthodologie de la méthode comparative, une forme de pragmatisme parfois improvisé prévalant alors dans les démarches individuelles. Une réflexion collective sur le sujet serait donc bienvenue. En outre, le rapport d'évaluation HCERES, relavant la forte présence du droit comparé dans les travaux des membres de l'UMR, a regretté l'absence d'investissement dans cette réflexion.
La discussion se poursuit ensuite sur les modalités à retenir. L'idée est rapidement retenue d'une conférence par un intervenant extérieur au cours de la prochaine réunion d'axe, qui aura

lieu en décembre. Il est ensuite établi que pour préparer cette séance, une bibliographie sera établie, que chacun.e est invité.e à alimenter. Les références bibliographiques seront consignées dans un document partagé (à élaborer). Il est insisté sur la nécessité de procéder à une sélection importante de ces références, en se limitant à celles qui traitent précisément de la méthodologie comparative (la bibliographie sur le droit comparé en général étant abondante) ; seule cette sélection permettra de disposer d'une bibliographie maniable et opératoire.

De nouvelles discussions conduisent à retenir le nom de Marie-Claire Ponthoreau pour prononcer la conférence lors de la prochaine séance, fixée le 14 décembre, de 12h30 à 14h (la date sera évidemment confirmée ultérieurement). Il lui sera proposé une conférence par zoom de 45 minutes environ, suivie d'échanges avec l'auditoire.

Enfin, l'idée est émise, pour la séance qui suivra (première réunion d'axe de 2014), d'inviter des doctorants à présenter la démarche comparative mise en œuvre dans leur thèse, pour en discuter avec les enseignants-chercheurs.